

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

Intervention Professionnelle : Changement Individuel et Collectif (IP-ChIC)

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.2002.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☐ Module sur 1 semestre ☒ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé.*https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

(Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »)

- A1 : Elles assument la responsabilité du conseil nutritionnel et du processus de soins nutritionnels des patients/clients et collaborent avec leurs proches et coordonnent l'ensemble du processus.
- A2 : Elles conseillent les particuliers, certains groupes de populations, les entreprises et les institutions afin qu'ils soient en mesure d'adopter une alimentation saine couvrant les besoins ou répondant à des besoins thérapeutiques.
- A3 : Elles établissent des diagnostics nutritionnels sur la base d'une anamnèse et d'un examen clinique.
- A4 : Elles déterminent les interventions nécessaires, en tenant compte des facteurs physiologiques, physiopathologiques, psychologiques, sociaux et de l'influence de l'alimentation et des habitudes alimentaires sur la santé.
- A5 : Elles initient des interventions basées sur les connaissances scientifiques actuelles et guident des personnes ou des groupes de populations spécifiques à adapter leur comportement alimentaire à leurs besoins individuels ou aux exigences thérapeutiques.
- A6 : Elles contrôlent l'efficacité de leurs interventions au moyen de standards de qualité mesurables, spécifiques à la nutrition.
- B1 : Elles veuillent à ce que les informations nutritionnelles destinées aux populations cibles reposent sur une communication adéquate et guident les personnes ou les populations cibles dans le choix d'aliments favorables à la santé.
- B2 : Elles établissent une relation centrée sur la personne avec les patients/clients dans des situations préventives, thérapeutiques, de réadaptation ou palliatives, conformément aux principes éthiques, de manière à soutenir efficacement le processus de conseils et de soins nutritionnels.
- C1 : Elles travaillent de manière respectueuse et orientée vers la recherche de solutions avec d'autres professionnels impliqués dans l'alimentation et les soins nutritionnels destinés à la population, tant à l'interne qu'à l'externe du système socio-sanitaire.
- E1 : Elles participent à la mise en œuvre de mesures ou de projets de promotion de la santé et de prévention dans le domaine de la nutrition et de la diététique pour des populations cibles et/ou dans des contextes spécifiques.
- E2 : Elles soutiennent les institutions dans la définition et la mise en œuvre d'interventions nutritionnelles, de promotion de la santé et de prévention, par des mesures structurelles d'optimisation de l'offre alimentaire
- F1 : Elles transmettent leurs connaissances spécifiques en nutrition à leurs pairs et à d'autres professionnels du domaine de la santé, les guident dans leur mise en œuvre et apportent la vision nutritionnelle dans les équipes interprofessionnelles.

G1 : Elles assument, en tant que membres de la communauté des experts, leur responsabilité sociétale et d'éthique professionnelle dans la promotion de la santé, la prévention et le traitement des maladies.

- G2 : Elles promeuvent une image professionnelle positive des diététiciens et s'engagent en faveur de la reconnaissance de la profession par la communauté des experts.
- G3 : Elles portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue.

Objectifs généraux d'apprentissage

Au niveau individuel :

- Mobiliser les différents modèles de croyances de santé, de changement et d'adaptation à la maladie
- Utiliser les outils de l'entretien motivationnel, de l'entretien systémique, des stratégies cognitivo-comportementales et de l'approche bio-psycho-sensorielle.
- Identifier ses émotions et ses mécanismes de défense en tant que soignant
- Adopter une posture collaborative avec la personne en mobilisant des techniques pédagogiques

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Modèles de compréhension du patient : croyances de santé, modèles de changement, adaptation à la maladie
- Techniques d'entretien : entretien motivationnel, entretien systémique,
- Stratégies cognitives et comportement, estime de soi, approche bio-psycho-sensorielle
- Relation thérapeutique, émotions et mécanismes de défenses des soignants
- Conception et conduite de consultations diététiques ambulatoires (Espace Conseil Nutrition).

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours théoriques et séminaires d'intégration en plénière et en groupes
- Exercices pratiques
- Cours et activités à distance
- Patients simulés
- Suivi individuel (consultations)

Exigences de fréquentation : présence obligatoire (100%) aux cours « Etapes du changement », « Entretien motivationnel » et aux séances de pratique simulée. La réalisation des documents demandés est obligatoire. Ces cours obligatoires devront être suivis l'année académique suivante.

Pour les autres cours, un taux de présence de 80% est exigé. En cas de taux de fréquentation inférieur, l'étudiant-e ne pourra pas valider le module et devra fournir un rapport écrit en lien avec les cours manqués.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- L'accomplissement d'une prise en charge diététique d'un patient/client et la tenue du dossier patient/client à l'Espace Conseil Nutrition (coefficient 2)
- La présentation orale individuelle basée sur les concepts clés de l'ETP et leur application en lien avec le suivi à l'Espace Conseil Nutrition (min. 2 suivis) (coefficient 1)

- Période : semaines 8 à 25 (évaluation A) et semaine 26 (évaluation B)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus, en tenant compte des exigences et des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module (entre 3.5 et 3.9) au module ☐ Pas de remédiation
- si la prise en charge diététique (A) est insuffisante, un complément écrit ou oral sera demandé en fonction des lacunes observées
 - si la présentation orale (B) est insuffisante, un nouvel examen oral portant sur les lacunes sera demandé
- Période : (A) semaine 28 ; (B) semaine 35

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière. » La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas,

l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Clémence Moullet

Enseignants :

Se référer au syllabus

Descriptif validé le 07.07.2025 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière